

# Les centres de santé, solution contre les déserts médicaux en zone rurale ?

Article publié dans **La Gazette des Communes** le 10/02/2014 •

Par **Isabelle Verbaere**

Plus de deux ans après sa création, le centre municipal de santé de La Ferté-Bernard dégage des bénéfices. L'initiative fait des émules en zone rurale : une quarantaine de projets sont en cours.

« Je tiens une comptabilité très précise. Nous avons reçu 267 maires et 11 présidents de conseil général. » Jean-Carles Grelier est maire de La Ferté-Bernard (9 200 hab., Sarthe), première petite ville à avoir ouvert un centre municipal de santé (CMS) dans un département rural. C'était en septembre 2011. Une initiative qui a suscité l'intérêt de nombreux élus confrontés à la désertification médicale et qui commence même à faire tache d'huile.

La Fédération nationale des centres de santé (FNCS) accompagne déjà une quarantaine de projets. Certains sont portés par de grandes villes comme Le Mans (143 200 hab.). « Le conseil municipal a voté, en novembre 2013, le contrat local de santé, précise Maryse Berge, adjointe chargée de l'urbanisme. Il acte la création du CMS que nous souhaitons ouvrir d'ici un an. Nous envisageons de recruter trois médecins, deux dentistes et une infirmière. » A 278 kilomètres de là, Domats (870 hab., Yonne) a inauguré son centre municipal de santé, le 7 octobre 2013. Le premier ouvert par une très petite commune. Il compte deux généralistes et une infirmière secrétaire.

## Stopper l'hémorragie

Cet engouement n'est pas surprenant. La désertification médicale s'aggrave. La France a perdu 748 généralistes en 2012. Et près d'un quart en exercice sont susceptibles de partir à la retraite d'ici à 2018. Afin d'arrêter cette hémorragie, l'Etat accompagne, depuis 2008, la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Aujourd'hui, il en existe 390. Mais ce n'est pas la panacée.

D'abord, parce que de nombreux généralistes ne souhaitent pas s'investir dans ce type de projet. Ensuite, parce que, même lorsque des médecins acceptent de se lancer, 80 % des projets échouent, estime Richard Bouton, consultant <sup>(1)</sup>.

« Ces dossiers sont très difficiles à monter parce que le cadre juridique ne prévoit pas que différents professionnels de santé travaillent ensemble », expose-t-il. Et lorsque le projet aboutit, rien n'assure que les médecins engagés resteront. La communauté de communes de la région de Doulevant-le-Château a créé une maison de santé en 2007. « Trois praticiens s'y sont succédé jusqu'en 2011, expose Jean-Marc Fèvre, président de la CC. Puis le cabinet médical est resté vide, le dernier médecin ayant décidé de s'installer dans une autre région. Certains se conduisent comme de véritables chasseurs de prime ! »

## Volonté des élus locaux

« Le modèle des centres de santé me semble être un vrai remède à la désertification médicale, renchérit Guirec Loyer, secrétaire général adjoint de la FNCS et médecin directeur du centre de santé de Bezons (28 300 hab., Val-d'Oise). Avant tout, parce qu'il relève de la volonté des élus

locaux et n'est pas soumis à la présence, aujourd'hui, et au départ, demain, d'un leader charismatique pour mener et faire tenir debout une maison de santé. »

*Embaucher les médecins apparaît aux élus comme un moyen efficace de les attirer puis de les fidéliser. « Nous avons passé plusieurs annonces pour trouver un médecin libéral, sans succès, témoigne Jean-Pierre Mollet, maire de Domats. En revanche, nous n'avons eu aucune difficulté pour en salarier deux. » Et Maryse Berger au Mans de commenter : « Les études réalisées par le conseil national de l'Ordre des médecins montrent que les jeunes praticiens aspirent à travailler en équipe, avec des horaires fixes, à ne plus devoir se charger de la paperasse et à être salariés. » Un mode d'exercice qui leur est proposé dans les centres de santé.*

Toutefois, cet engouement pré-électoral suscite des questions. « Cette multiplication des centres de santé qui jaillissent de terre à vitesse grand V avant les élections est à la fois suspecte et inquiétante, dénonce le professeur Guy Vallancien, auteur d'un rapport sur les maisons de santé. Ces montages hâtifs sous la pression du bulletin de vote risquent fort de se solder par un gâchis financier et humain. »

Une analyse dénoncée par Christophe Bernard, secrétaire général de l'Assemblée des communautés de France. « Les élus sont soumis à une double injonction : Prenez le relais de l'Etat mais réduisez vos effectifs, s'agace-t-il. Certes, ils ne doivent pas s'engager la fleur au fusil dans un projet de centre de santé au risque de se retrouver avec une coquille vide sur les bras. Mais ils doivent aussi tenir compte du fait que, pour la population et notamment en zone rurale, l'accès à un médecin est l'un des premiers services d'intérêt général qu'elle souhaite voir maintenus. »

## **Références**

Les centres municipaux de santé sont des établissements publics. Le responsable, au regard de la loi, est le maire. La direction proprement dite est, en général, bicéphale : médicale et administrative. Les médecins y sont salariés. Ce sont des agents contractuels.